

Baromètre Ifop/Agefiph : les grandes entreprises, motrices en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap

●
Bagnaux,
Le 14 décembre 2022
—
Communiqué de presse

Depuis 2018, l'Agefiph et l'Ifop mesurent la perception du handicap dans l'emploi auprès des dirigeants, des salariés, du grand public et depuis cette année, des personnes en situation de handicap. Ils publient aujourd'hui les conclusions de la 5^e édition de cette enquête barométrique réalisée auprès d'un échantillon record de 10 000 personnes¹.

Une tendance déjà observée lors des deux précédentes vagues se dessine : le regard sur les personnes en situation de handicap dans l'entreprise s'améliore et les employeurs se disent prêts à embaucher davantage de personnes handicapées, un taux qui s'accroît selon la taille de l'entreprise. Globalement, si le handicap se heurte encore à des visions stéréotypées, les personnes interrogées sont nombreuses à en comprendre et en percevoir les bénéfices pour l'entreprise. De leur côté, les employeurs attendent encore d'être accompagnés dans leur processus de recrutement et d'intégration des personnes en situation de handicap.

Une vision du handicap en nette amélioration chez les recruteurs malgré des difficultés perçues à l'embauche

Selon le dernier baromètre Ifop/Agefiph, **62% des employeurs se disent prêts à embaucher davantage de personnes en situation de handicap**. Un taux qui s'accroît selon la taille de l'entreprise, s'élevant à plus de **96% dans les entreprises de plus de 20 salariés**. Tandis que de façon constante, 82% des recruteurs estiment que l'insertion et l'emploi des personnes en situation de handicap sont **une opportunité de s'ouvrir à de nouveaux profils**, ils sont de plus en plus nombreux à les percevoir comme une **manière de stimuler la performance et l'innovation au sein des équipes** (64% vs. 58% en 2021).

En parallèle et de manière persistante, l'embauche des personnes en situation de handicap reste majoritairement perçue comme « difficile » (**71% du grand public**). Une perception qui diffère là aussi selon la taille de l'entreprise : **les petites structures sont plus nombreuses à éprouver des difficultés à embaucher des**

1) Enquête réalisée par l'Ifop pour l'Agefiph entre le 21 septembre et le 4 octobre 2022 auprès des employeurs (dirigeants, responsables RH d'entreprises et recruteurs), de la population française (dite grand public), parmi laquelle la population salariée et les personnes en situation de handicap (auprès d'un large échantillon de répondants de 8 393).



personnes en situation de handicap (68% dans les entreprises de 1 à 9 salariés et 66% dans celles de 10 à 19 salariés).

Une vision stéréotypée du handicap qui tend à s'estomper dans les entreprises ayant une expérience d'emploi des personnes en situation de handicap

Au sein de la société, les mots qui viennent à l'esprit des personnes interrogées reflètent une vision stéréotypée et médicale du handicap : **difficulté, maladie, exclusion, fauteuil roulant**.... Les évocations associées au handicap dans le grand public révèlent qu'ils retiennent principalement des stéréotypes liés aux situations de handicap et à leurs impacts supposés (généralement négatifs).

Néanmoins, chez les salariés ayant au moins un collègue concerné par le handicap, 55% pensent que la présence d'une personne en situation de handicap au sein de l'entreprise a contribué à **changer de manière positive le regard qu'ils portaient sur le handicap**. Pour 79% des salariés, travailler aux côtés d'une personne concernée par un handicap est **l'occasion de mettre en place de nouvelles manières de faire**, même si cela nécessite des aménagements concrets pour 76% d'entre eux. Pour plus de la moitié des personnes interrogées, leur présence a avant tout pour effet **d'apporter davantage de solidarité entre les collaborateurs, les managers et les équipes**.

Une attente forte des employeurs en matière d'accompagnement dans le processus de recrutement et d'intégration

Les aménagements techniques (accessibilité) et des temps de travail (notamment via le télétravail) sont identifiés comme des leviers importants pour accroître l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Au regard des difficultés anticipées, les recruteurs sont **nombreux (23%) à considérer comme un facteur incitatif, et sécurisant, l'appui d'organismes spécialisés et de services experts** notamment pour l'intégration dans l'entreprise, le maintien en poste et l'évolution professionnelle.

D'ailleurs à l'usage, **les entreprises ayant été accompagnées par l'Agefiph sont plus nombreuses à se déclarer enclines à embaucher des travailleurs en situation de handicap** (78% contre 62% pour les entreprises non accompagnées).

Le paradoxe de l'évocation du handicap dans le process de recrutement en entreprise

- Si l'un de leurs proches était en situation de handicap et candidait pour différents postes, **91% des recruteurs lui conseilleraient d'évoquer son handicap lors des entretiens d'embauche**. Néanmoins, **33% déconseilleraient de mentionner le handicap sur son CV**.
- Les personnes en situation de handicap, en particulier les plus jeunes, sont **de plus en plus enclines à évoquer leur handicap dans le cadre du processus de recrutement** même si elles restent majoritairement prudentes : 40% ont évoqué les besoins spécifiques liés à leur handicap aux recruteurs, 28% l'ont indiqué dans leur CV.
- 48% ont le sentiment que l'évocation de leur handicap a **constitué un frein à leur candidature**.



Pour consulter les résultats détaillés de l'enquête :

https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2022-12/Agefiph-lfop_Observatoire_Barometre_perception-emploi-PSH_2022-12_0.pdf

CONTACTS PRESSE

Julie Chaouat / jchaouat@lebureaudecom.fr / 06 84 38 12 21

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96

A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2021, l'Agefiph a notamment financé 156 000 aides financières et services à destination des personnes en situation de handicap, des entreprises et des organismes de formation et CFA (16,9% de plus qu'en 2019). Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur Twitter @Agefiph_